

## Le compte à rebours est lancé

Opérations de fin d'année réalisées à temps grâce aux auxiliaires



- Opérations de fin d'année – le compte à rebours est lancé
- Un seul auxiliaire – quatre avantages
- Application possible
- Début de la couverture d'assurance
- Comment procéder
- Commande de bulletins de versement pour avance sur prime

## Opérations de fin d'année – le compte à rebours est lancé

La fin de l'année représente traditionnellement le moment pour clôturer des cas en suspens et conclure les dernières affaires. Lorsque l'année touche à sa fin, de nombreuses personnes reprennent leurs réflexions concernant la planification financière, la prévoyance et les économies d'impôts possibles. Tout doit alors brusquement se faire le plus rapidement possible.

## Un seul auxiliaire – quatre avantages

Une fois encore, la PAX met à votre disposition des bulletins de versement spéciaux «avance sur prime» pour toutes les conclusions effectuées juste avant la fin de l'année. L'option avance sur prime permet de profiter de quatre avantages:

1. Vos clients peuvent profiter d'avantages fiscaux en 2011 encore, même pour des propositions conclues en dernière minute.
2. Des primes uniques peuvent être versées immédiatement.
3. Votre commission vous sera versée cette année encore (en tenant compte des dates de fin de production).
4. Le client peut immédiatement constituer un dépôt de primes et/ou un ordre e-banking permanent. Le paiement des primes se fera ainsi de lui-même même pour les primes à venir.

## Application possible

Vous pouvez utiliser l'option «avance sur prime» au sens d'un soutien de vente jusqu'à fin 2011 pour toutes les nouvelles conclusions dans la prévoyance liée, à condition que les prescriptions de la loi contre le blanchiment d'argent (LBA) soient respectées.

Les conditions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent exigent l'identification du preneur d'assurance. L'identification doit être effectuée pour les contrats d'assurance sur la vie du pilier 3b lorsque le montant de la prime annuelle dépasse CHF 5'000 ou celui de la prime unique CHF 25'000. Ces conditions s'appliquent également à l'avance sur prime, raison pour laquelle il y a lieu de tenir compte de ce qui suit:

### **Courtiers & intermédiaires autorisés à procéder à l'identification (accord de délégation avec la PAX)**


Identification lorsque les primes dépassent les montants cités. Sinon, il n'existe aucune restriction particulière.

### **Courtiers & intermédiaires NON-autorisés à procéder à l'identification (sans accord de délégation avec la PAX)**

Il n'existe aucune restriction particulière pour l'avance sur prime dans le pilier 3a. Par contre, l'avance sur prime dans le pilier 3b ne doit pas dépasser les montants suivants:

- Assurance moyennant prime périodique PA jusqu'à CHF 5'000.-
- Assurance moyennant prime unique PU jusqu'à CHF 25'000.-

Modèle d'un bulletin de versement pour avance sur prime:

PAX, Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft AG PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA • PAX, Società svizzera di assicurazione sulla vita SA Aeschenplatz 13, Postfach, 4002 Basel, Telefon +41 61 277 66 66, Telefax +41 61 277 64 56, info@pax.ch, www.pax.ch		 <b>PAX</b> VERSICHERUNGEN ASSURANCES ASSICURAZIONI	
No de proposition BVR : <b>1000090013</b>		No de proposition BVR : <b>1000090013</b>	
No de proposition BVR : <b>1000090013</b>		No de proposition BVR : <b>1000090013</b>	
Veuillez coller les numéros de proposition BVR sur la proposition d'assurance.			
<p><b>Avance sur prime</b></p> <p>Chère preneuse d'assurance, cher preneur d'assurance,</p> <p>Le présent bulletin de versement est destiné au paiement de votre première prime. D'éventuelles primes à venir vous seront facturées en temps voulu.</p> <p>Merci de tenir compte du fait que l'avance sur prime n'ouvre aucun droit à une protection d'assurance. Le contrat est constitué au moment de l'acceptation écrite de la proposition. Si le contrat d'assurance entre vous et la PAX Assurances n'aboutit pas, l'avance sur prime que vous aurez payée vous sera entièrement remboursée.</p> <p>Nous vous remercions pour votre confiance.</p> <p>Votre PAX Assurances</p>			
0168/EV/11.10			
<b>Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta</b> Einzahlung für / Versement pour / Versamento per PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA 4002 Bâle Konto / Compte / Conto CHF 01-13489-3 Einbezahlt von / Versé par / Versato da 01 91000 00000 00001 00009 00133	<b>Einzahlung Giro</b> Einzahlung für / Versement pour / Versamento per PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA 4002 Bâle Konto / Compte / Conto CHF 01-13489-3 609	<b>Versement Virement</b> Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 01 91000 00000 00001 00009 00133 Einbezahlt von / Versé par / Versato da	<b>Versamento Girata</b>  BF.12.10
Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione			
042>0191000000000000000010000900133+ 010134893>			

## Début de la protection d'assurance

Veillez tenir compte des points importants qui suivent concernant l'avance sur prime:

- Le paiement de l'avance sur prime ne donne pas encore droit à une protection d'assurance.
- Une éventuelle protection d'assurance provisoire débute dès que la proposition d'assurance est parvenue à une agence de la PAX ou au siège social de la société et que les autres conditions sont également remplies conformément au projet.
- Le contrat d'assurance n'est constitué qu'au moment de l'acceptation écrite du contrat par la PAX et l'envoi de la police d'assurance. Le début de la protection d'assurance se règle alors sur le chiffre 4 des conditions générales d'assurance (EEL 008):

### **Début de la protection d'assurance**

*La responsabilité de la PAX est engagée lorsque le contrat est constitué, mais au plus tôt à la date convenue.*

*Pour les assurances moyennant prime unique, la responsabilité de la PAX est engagée au plus tôt au moment du paiement de la prime unique.*

- Dès que l'examen de la proposition et du risque a été réalisé avec un résultat positif, une acceptation écrite du contrat est envoyée au client en même temps que la police.
- Si la PAX devait refuser le contrat, l'avance sur prime versée est remboursée dans son intégralité. Le montant versé ne porte pas intérêt.

## Comment procéder

**Pour que les avances sur prime puissent être imputées sur la police correspondante, il est très important que le bulletin de versement pour avance sur prime soit bien utilisé.**

- Le bulletin de versement pour avance sur prime est destiné au paiement de la première prime. Il peut également servir à ouvrir un dépôt de primes ou à prévoir un ordre permanent par e-banking.
- Le numéro de proposition BVR et le numéro de référence de chaque bulletin de versement ne doivent être utilisés que pour une seule et même police.
- Dans le cas de nouvelles conclusions, il est nécessaire de toujours coller un autocollant avec le numéro de proposition BVR sur la proposition d'assurance. Des autocollants peuvent également être utilisés en option, p. ex. lors de l'ouverture d'un dépôt de primes.
- Dans la prévoyance liée, la prime doit être parvenue au siège social de la PAX au plus tard le 31.12.2011, pour qu'une attestation concernant le versement pour la prévoyance liée puisse être établie pour l'année 2011.

## Commande de bulletins de versement pour avance sur prime

Merci de commander les bulletins de versement pour avance sur prime directement à l'imprimerie interne ([werbung@pax.ch](mailto:werbung@pax.ch)) en précisant le numéro de formulaire 0168.